

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

### REUNION DU 19 décembre 2016 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Treveray, Président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Didier POIROT, représentant M. MARTIN, maire de Gondrecourt,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Marc DEMULSANT, représentant M. le Préfet de la Meuse,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etait représentée :

- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA.

Etaient excusés :

- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- Mme Martine HURAUT, représentant M. MAZOYER, ANDRA,
- M. Jean-Michel FERAT, Autorité de Sécurité Nucléaire.



1) Approbation du PV du CA du 3 octobre 2016

M. LERAY fait part de l'interrogation de M. FLEURY quant à l'absence d'information des membres du CLIS sur la conférence de l'Agence pour l'Energie Nucléaire qui s'est tenue à Paris début décembre.

M. JAQUET signale que cette conférence a bien été évoquée lors de la réunion du CA du 3 octobre (de même que la conférence des CLI qui a eu lieu courant novembre) mais que ceci n'apparaît pas dans le PV transmis aux membres. Il s'agit d'un oubli, ce dont prend acte M. LERAY, qui regrette toutefois, au nom du CEDRA et de l'EODRA, qu'aucun opposant n'ait pu y participer (cet oubli ayant entraîné l'impossibilité de participer motive leur vote contre l'approbation du PV).

M. STOLF indique qu'il était présent à cette conférence qui permet de faire le point sur ce qui se passe à l'étranger en présence de représentants de la quasi-totalité des pays concernés par la gestion des déchets radioactifs. Les pays les plus avancés sont la Finlande et la Suède, suivis de la France. La plupart des autres pays sont dans l'attente de leurs résultats et réfléchissent aux modalités de sélection de sites. Les présentations faites à cette occasion seront bientôt disponibles (sur le site icgr 2016).

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 octobre 2016 est approuvé : 15 votes pour, 2 votes contre (MM. LERAY et FLEURY).

2) Suite du colloque « Santé »

M. STOLF rappelle que la diffusion de la retranscription du colloque est en cours aux intervenants, aux participants, aux membres du CLIS et à toute autre personne en faisant la demande.

Par ailleurs, la commission « Environnement-santé » s'est réunie le 18 novembre. Mme PRINS (ARS Grand Est) va prendre l'initiative de constituer un groupe de travail associant le CLIS, l'ARS Grand Est, l'Etat, Santé Publique France (SPF) et l'IRSN afin d'avancer sur la méthodologie, les partenaires et le financement, l'objectif étant si possible d'arriver fin 2017 avec une proposition pour la mise en œuvre de l'état de référence sanitaire. M. DEMULSANT confirme que cette démarche est lancée et qu'il est primordial de travailler avec SPF et l'IRSN pour définir une méthodologie fiable.

M. STOLF fait part également du dépôt par M. RAISON, sénateur de la Haute-Saône, d'un amendement à la loi de finances rectificative 2016 visant à obtenir le remboursement au CLIS de la créance sur l'Etat (219 000 €) et un financement complémentaire (à hauteur de 81 000 €)



pour l'état de référence sanitaire. Cet amendement a cependant été rejeté, le secrétaire d'Etat au budget prétextant que l'ANDRA prenait déjà en charge des dépenses au titre de la santé (ce qui n'est pas le cas).

Concernant l'état de référence sanitaire, M. LERAY s'inquiète de l'implantation possible d'activités liées au nucléaire dans la région (projets à Joinville et à Gudmont) qui pourraient avoir un impact sur l'environnement et sur la santé, et cela avant que l'état de référence ait pu être réalisé.

### 3) Activités 2017

En préambule, MM. LHERITIER et FEUILLET regrettent que l'ANDRA ne soit pas présente à la réunion.

M. STOLF souhaite que les membres du CA fassent des propositions afin d'aller au-delà du programme habituel, sachant qu'il y a déjà pour 2017 des activités spécifiques prévues (participation au groupe d'échanges mis en place par l'IRSN dans le cadre de l'instruction du Dossier d'Options de Sécurité, déplacement en Allemagne).

Mme FRANÇOIS suggère de travailler sur le thème des transports, le séminaire CLIS/ANCCLI/IRSN de cette année ayant permis de montrer l'existence de risques, notamment en terme d'impact pour le territoire en cas de contamination, que ce soit sur le parcours (avec d'éventuelles expropriations) ou au niveau du terminal (le CLIS pourrait y consacrer une Lettre). Pour M. LHUILLIER, la commission « Risques », bien que sa priorité soit le Dossier d'Options de Sécurité, devrait en effet être en mesure de traiter ce sujet sous cet angle. La prochaine réunion est fixée au 19 janvier à 17h00, à Bure (il y sera aussi question de la suite des travaux du groupe d'échanges mis en place par l'IRSN).

M. LERAY ajoute qu'à Soulaines, alors que les transports par route devait être minoritaires (environ 20%), ils sont aujourd'hui largement majoritaires suite à l'arrêt prolongé d'un train ayant entraîné une contamination (le terminal de Brienne n'est plus utilisé).

M. FRANÇOIS propose de réunir à nouveau la commission « Localisation » avec une présentation du document de l'ANDRA « Données d'entrée du territoire ».

M. LHERITIER estime que la question de la réversibilité ne se posant plus (ce que confirment Mme FRANÇOIS et M. LERAY, même si ce dernier reste attaché à la notion de réversibilité telle qu'elle était présentée à l'origine, à savoir la capacité de récupérer les colis à tout moment, y compris après fermeture, pour un retour à l'état antérieur, et regrette qu'elle ait été utilisée seulement à des fins d'acceptabilité), il convient de travailler sur la récupérabilité, en faisant faire une étude sur la résistance des matériaux (compte-tenu notamment de



l'allongement des alvéoles). La commission devrait être réunie prochainement afin de réfléchir à un cahier des charges. M. LERAY demande également qu'à travers la Lettre du CLIS, le public soit bien informé de l'évolution de la notion de réversibilité.

#### 4) Questions diverses

- Mme FRANÇOIS souhaite que le CA transmette à l'ANDRA une question relative aux volumes d'eau qui seraient récupérés lors de la phase chantier puis rejetés dans les ruisseaux voisins, après analyses chimiques et radiologiques (son association estime le volume d'eau journalier à 10 000 m). La question sera transmise dès que Mme FRANÇOIS aura apporté des éléments précis à l'appui de sa demande.
- En réponse à Mme FRANÇOIS, M. DEMULSANT indique que le laboratoire sur la métallurgie du futur, dont la création a été annoncée par le CEA lors du Comité de haut niveau du 16 décembre, n'a à sa connaissance aucun lien avec le nucléaire et le projet ASTRID (il s'agirait de fabrication dans une enceinte haute pression et haute température de pièces dans les domaines de la santé et de l'aéronautique). Mme FRANÇOIS et M. LERAY déplorent malgré tout ces projets portés par les opérateurs du nucléaire.
- M. LERAY signale qu'il a reçu la Lettre de l'ANDRA l'informant de la reprise des activités de creusement dans le laboratoire sur le lieu de l'accident mortel de janvier. M. JAQUET confirme que les creusements dans la galerie concernée ont bien repris (ils auraient été suspendus sur l'initiative de l'ANDRA), mais que l'enquête judiciaire n'est toujours pas close.
- M. LERAY s'étonne que l'on puisse dire que le Bois Lejuc a été massacré par les opposants et rappelle qu'un contentieux est en cours concernant la transaction par laquelle l'ANDRA est devenue propriétaire du Bois.

A Bure, le 29 mars 2017

Le Président du Comité,



Denis STOLF

Le Vice-Président du Comité,



Jean-Michel FEUILLET

